
Compte rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2011

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mai 2011 est approuvé à l'unanimité.

Divers

- ✓ **Syndicat du collège de Montbazou :** La prochaine réunion portera sur le schéma de l'intercommunalité. Les élus restent attachés au fait que les actions du syndicat, visant à améliorer les conditions de vie scolaire, doivent se poursuivre dans le temps. Si le syndicat avait à être dissous, il conviendrait que les compétences assurées actuellement par le syndicat soient reprises par une structure intercommunale.
- ✓ **SIEIL :** Mme DUCHENE fait part du rapport d'activité 2010 de ce syndicat présenté lors du comité syndical du 23 juin dernier.
- ✓ **Centre Communal d'Action Social :** Mme RAVION fait part de la dernière réunion du CCAS où ont été principalement votés le compte administratif et le compte de gestion. Les membres du CCAS souhaitent que cela soit fait à l'avenir lors de la même séance que celle du vote du budget.
- ✓ **Carrefour du château :** Suite à un accident récent, le mur du massif de fleurs a été endommagé et un tas de sable stagne au pied de ce mur. Mme RAVION demande à ce que cela soit nettoyé même si cette artère n'est pas communale.
- ✓ **Conseil d'école :** M. GAUTHIER rend compte du dernier conseil d'école. Les membres sont très satisfaits de l'offre culturelle faite par la Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine. Pour la prochaine rentrée, une enseignante quitte l'établissement et sera remplacée. La classe de mer a été très satisfaisante et les parents souhaitent qu'un tel projet soit initié tous les 3 ans. M. GAUTHIER a présenté le projet d'agrandissement du restaurant scolaire. La faisabilité d'une restauration élaborée sur place a été évoquée par un parent.

Rétrocession Cofiroute

M. le Maire informe les élus qu'il y a lieu de reprendre une délibération concernant le projet de cession de 2 parcelles à prendre sur la parcelle ZE n° 4 située au Bas Bry dans le cadre du remembrement lors de la création de l'A10, la précédente délibération datant de 2003 et les membres du conseil municipal ayant changé depuis cette date. Les élus donnent leur accord à l'unanimité à main levée.

Affaires scolaires

Scolarité hors commune et réciprocité avec Thilouze

Suite à une récente demande et à des dérogations déjà octroyées, les élus souhaitent signer une convention de réciprocité avec la commune de Thilouze afin de clarifier l'impact financier engagé dans la limite de 5 dérogations et sur des critères bien définis. La commune de Villeperdue n'ayant pas de transport scolaire, les coûts afférents ne seront pas pris en charge par la commune.

Travaux communaux

Eclairage public et travaux 2011

Dans le cadre de la réfection de l'éclairage public impasse du sabot, un devis d'INEO d'un montant de 1905 € TTC a été accepté par les élus qui chargent le Maire de solliciter le bénéfice de la subvention annuelle forfaitaire du SIEIL pour aider au financement desdits travaux.

Accessibilité et travaux de mise aux normes

Les élus approuvent le plan d'accessibilité de la voie et des espaces publics finalisé par le cabinet NERIOS, tout en souhaitant bénéficier de 4 dérogations pour des bâtiments anciens qui semblent difficilement aménageables. Un groupement d'achat de matériel concernant les aménagements nécessaires va être constitué par la Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine, les élus décident d'y souscrire.

Curage des fossés

Les élus souhaitent étaler sur 2 ans les travaux de curage de fossés. En conséquence le devis d'ARTP, d'un montant de 6900 € TTC pour la totalité des travaux, n'est accepté que pour les secteurs de la Place, route de Sorigny et les Martineaux, représentant environ la moitié du montant dudit devis.

Eau potable

Rapport annuel

Malgré quelques interrogations des élus sur ce rapport qui nécessiteront une explication lors d'un entretien avec des représentants de VEOLIA, ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Tarifs 2012

2% d'augmentation sur l'abonnement et la part variable d'eau potable ont été votés à 13 voix pour et une abstention.

Budget-Finances

Régularisation budgétaire

Après l'exposé de M. le Maire sur la nécessité de procéder à des réajustements de crédit ouvert au budget annexe assainissement, les élus ont voté, à l'unanimité, en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes de ce budget.

Intercommunalité

M. le Maire rappelle que le choix initial de Communauté de Communes s'était porté sur une structure à vocation plutôt rurale soit la Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine (C.C.S.M.T.) et que les problématiques des villes de la Communauté de Communes du Val de l'Indre (C.C.V.I.) ne correspondaient pas à celles de Villeperdue. Aujourd'hui, ces raisons invoquées ne se justifient plus. La population villeperdusienne se tourne plus vers l'agglomération tourangelle que vers Sainte Maure de Touraine. Or, la perspective d'un rattachement de la Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine à celle du Richelieu et de l'Île Bouchard induira forcément une évolution des services proposés vers ces villes y compris en ce qui concerne la carte scolaire.

M. le Maire précise qu'il a rencontré chacun des maires des communes rattachées à la Communauté de Communes du Val de l'Indre pour expliquer la démarche de Villeperdue. Les élus ont approuvé à 13 voix pour et une abstention la proposition de délibération de M. le Maire établissant une contreproposition au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par Monsieur le préfet d'Indre et Loire le 2 mai dernier et proposant l'orientation de rejoindre la CCVI.

Réunions à venir

- Cérémonie du 14 juillet **Judi 14 juillet à 10h15** place du monument
- Fête interassociative **Judi 14 juillet à partir de 15h30** stade « Michel Vauge »
- Conseil municipal **Vendredi 2 septembre à 20h00** à la mairie
- Vendredi 21 octobre à 20h00** à la mairie
- Vendredi 9 décembre à 20h00** à la mairie

Divers

1. Une subvention de 500 € est octroyée, à 13 voix pour et 1 voix pour 300 €, à l'association « Cœur de village » qui a sollicité la commune pour l'achat d'un feu d'artifice qui serait tiré le soir du marché nocturne organisé le samedi 3 septembre. L'association a également sollicité le Conseil Général.
2. M. le Maire fait le point sur l'aide financière faite à l'association Badminton, il s'avère qu'il reste, à la charge de la commune 714 €. Les élus acceptent à l'unanimité de prendre totalement cette somme sur le budget communal.
3. Une demande d'apposition d'un panneau « sens interdit » devant le restaurant « Le Tourne Bride » a été évoquée. Les élus estiment que les signalisations actuelles (Flèche et marquage au sol), conformes au code de la route, sont suffisantes.
4. A la demande des élus, la réglementation sur les affichages publicitaires sera abordée lors d'un prochain conseil municipal.

La secrétaire de séance